

## Compte rendu de la séance du 12 avril 2022

ordre du jour

- vote du compte de gestion 2021
- vote du compte administratif 2021
- vote du taux des contributions 2022
- vote du budget prévisionnel 2022

### Vote du compte de gestion 2021

Mme PUCH NEDELLEC, Première Adjointe, présente le compte de gestion 2021. Le compte de gestion est le document fourni par la trésorerie qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Après délibération, le Conseil approuve le compte de gestion 2021

### Comptes administratifs 2021

Dépenses de fonctionnement 2021	207 108,56
Recettes de fonctionnement 2021	235 568,40
Résultat 2021	28 459,84
Résultat de fonctionnement reporté	224 294,03
Dépenses d'investissement 2021	116 731,24
Recettes d'investissement 2021	176 887,03
Résultat 2021	60 155,79
Déficit reporté 2021	0

Après délibération, le Conseil approuve le compte administratif 2021

### Vote du taux des contributions 2022

Après délibération, le Conseil vote les taux de contributions 2022 qui restent inchangés. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2016.

## Budget prévisionnel 2022

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	
virement à la sect° investissement	80 000,00
charges générales	40 000,00
entretien mobilier	123 473,87
services extérieur	25 000,00
charges de personnel	37 000,00
charges de gestion courante	89 010,00
charges d'intérêts	7 000,00
attribution de compensation	45 000,00
FNGIR	21 089,00
<i>Recettes de fonctionnement</i>	
produits de services et ventes	900,00
impôts et taxes	117 324,00
dotations et participations	105 395,00
autres produits de gestion courante	6 500,00
<i>Dépenses d'investissement</i>	
emprunts	48 470,00
prêts	5 000,00
dépenses d'équipement	196 755,79
participations et créances rattachées	4 900,00
<i>Recettes d'investissement</i>	
solde d'exécution sect° investissement	60 155,79
virement de la section fonctionnement	80 000,00
dotation, fonds divers et réserves	2 500,00
subventions d'investissement	34 000,00
emprunts et dettes assimilées	80 470,00

Mme la Première Adjointe rappelle ce que doit permettre ce budget prévisionnel :

- reste à payer du remplacement du toit du foyer,
- reste à payer de l'installation de la chaudière bois du foyer et de l'atelier culturel,
- régularisation des voies communales,
- aménagements au cimetière (plantations et assainissement de l'église),
- adressage des maisons (reste à payer du projet + plaques)
- installation d'une citerne souple incendie au village,
- rénovation du court de tennis,
- rénovation du Chemin et de l'Impasse de la Sadeillane, de la voie du Bourg,
- étude pour la rénovation de l'assainissement du foyer et de l'atelier culturel.

Après délibération, le Conseil vote le budget prévisionnel 2022

